

ASSOCIATION DES PROVISEURS DE LYCEES A CLASSES PREPARATOIRES AUX GRANDES ECOLES

Président

Joël H. VALLAT
LYCEE LOUIS-LE-GRAND
123, rue Saint-Jacques
75005 PARIS
Tél : 01 44 32 82 00
Fax : 01 44 32 82 33
Joel.Vallat@wanadoo.fr

Vice-Président

Patrice CORRE
LYCEE HENRI IV
23, rue Clovis
75005 PARIS
Tél : 01 44 41 21 21
Fax : 01 43 29 95 21
patricecorre@voila.fr

Secrétaire

Dominique MONTAGNE
LYCEE VICTOR HUGO
16, rue de la Défense Passive
14000 CAEN CEDEX 05
Tél : 02 31 47 45 50
Fax : 02 31 95 19 01
dmontagne@aol.com

Trésorier

Philippe SEMICHON
LYCEE CHAPTAL
45, boulevard des Batignolles
75008 PARIS
Tél : 01 45 22 76 95
Fax : 01 45 22 85 12
philippe.semichon@ac-paris.fr

Bulletin rédaction

Jean-François GUIPONT
LYCEE SAINT-LOUIS
44 Boulevard Saint-Michel
75006 PARIS
Tél : 01 53 73 73 04
Fax : 01 53 73 73 05
jf.guipont@noos.fr

Bulletin diffusion

Michel BOUCHAUD
LYCEE FAIDHERBE
9, rue Armand Carrel BP 767
59034 LILLE CEDEX
Tél : 03 20 60 50 00
Fax : 03 20 60 50 05
Michel.Bouchaud@ac-lille.fr

BULLETIN N° 45

OCTOBRE 2006

Siège social :

A.P.L.C.P.G.E.
Lycée Louis-le-Grand
123, rue Saint-Jacques
75005 PARIS

Ce bulletin de l'A.P.L.C.P.G.E. est consultable
sur le site de notre Association :

<http://aplcpg.free.fr>

SOMMAIRE DU N° 45

Le mot du Président	page 3
Compte rendu du Conseil d'Administration de l'APLCPGE du 15 septembre 2006 à l'IECS de Strasbourg	pages 4-7
Compte rendu du bureau de l'APLCPGE du 27 septembre 2006 au lycée Henri IV	pages 8-10
Point sur la procédure d'admission 2006 et calendrier 2007.....	pages 11-16
L'APLCPGE rencontre le Ministre François Boulard	pages 17-18
La CPES au lycée Henri IV	pages 19-20
L'Assemblée Générale des 12 et 13 janvier 2007.....	pages 21-22
Renouvellement du Conseil d'Administration	page 23
Pouvoir pour vote au Conseil d'Administration	page 24
Les commissions de travail de l'APLCPGE	page 25
Textes préparatoires aux travaux des commissions du 12 janvier : Commission 1 : <i>Les CPGE dans le dispositif européen</i> <i>ECTS : où en est-on ?</i>	pages 26-29
Commission 2 : <i>Ouverture sociale de l'enseignement</i> <i>Supérieur : où en sont les prépas ?</i>	page 30
Commission 3 : <i>Les effets de la procédure nationale de recrutement :</i> <i>Bilan et perspectives</i>	page 31
Composition du conseil d'administration, du bureau, liste des correspondants académiques	pages 32-34
Statuts de l'A.P.L.C.P.G.E.	pages 35-36
Le site internet de l'APLCPGE	page 37
Formulaire d'adhésion à l'APLCPGE	page 38

LE MOT DU PRESIDENT

Ce premier bulletin de l'A.P.L.C.P.G.E. pour l'année scolaire 2006-2007 est adressé à tous les personnels de Direction des Lycées à Classes Préparatoires, membres ou non de l'association.

Il arrive à point nommé, dans une période où nous avons bien compris que l'avenir de notre enseignement supérieur, avec cette dualité Grande Ecole / Université si spécifique à notre pays, va être l'un des thèmes majeurs des prochains débats nationaux qui vont sans doute dépasser le cadre des échéances politiques de 2007.

C'est la raison pour laquelle nous avons choisi ce sujet pour notre prochaine Assemblée Générale des 12 et 13 janvier 2007 (voir pages 21-22) avec deux « experts » pour éclairer le débat, Patrick Hetzel et Hervé Biausser.

Cette assemblée du 13 janvier sera précédée par un après-midi de travail en commissions, le 12 janvier, auquel j'invite le plus grand nombre de collègues à participer.

Je rappelle par ailleurs que l'année 2007 sera, pour l'A.P.L.C.P.G.E. également, une année électorale avec le renouvellement de son Conseil d'Administration. C'est pour moi l'occasion de lancer d'ores et déjà un appel à candidature (vous trouverez un bulletin de candidature page 23), en insistant sur le fait que plus que jamais l'A.P.L.C.P.G.E. a besoin de membres actifs qui s'impliquent dans son fonctionnement. Le compte rendu de la commission de suivi (pages 11-12) tout comme celui de l'entrevue avec le Ministre François Goulard (pages 17-18) montrent bien le rôle joué par notre association, son influence, mais aussi sa « reconnaissance » par les autorités ainsi que par nos partenaires.

Nous l'avons déjà dit en 2005, le Conseil d'Administration doit être le reflet de la composition de notre association, dans sa grande diversité, proviseurs / proviseurs-adjoints, Paris / Province, grosses structures / petites unités, sans oublier hommes / femmes, ces dernières étant trop peu nombreuses à notre Conseil.

L'A.P.L.C.P.G.E. a besoin de vous en grand nombre (remplissez la fiche d'adhésion – page 38 – avant de l'envoyer à notre trésorier Philippe Sémichon), pour demeurer l'interlocuteur écouté qu'elle est devenue au fil des années, mais aussi pour continuer à promouvoir un dispositif de formation fondé sur le principe de l'égalité des chances (il y a encore fort à faire) et sur la sélection des potentiels les plus aptes à l'exercice des hautes responsabilités. On ne peut réfléchir à l'avenir des CPGE en faisant abstraction de la situation générale de l'enseignement supérieur de notre pays que certains disent « malade de ses universités ».

Lieu de débat, force de propositions, l'A.P.L.C.P.G.E. le sera à nouveau à l'occasion de cette rencontre des 12 et 13 janvier 2007. Ne manquez pas ce rendez-vous.

Joël H. VALLAT

A.P.L.C.P.G.E. : Conseil d'administration

du 14 septembre 2006 à Strasbourg lors des journées de l'IECS

Présents :

ASTIER Michel, BOUCHAUD Michel, BRAVO Pierre-Jean, COPPÉRÉ Jean-Louis, CORRE Patrice, EVENO Philippe, FERAL Pierre, FOUQUET Jean-Michel, FRIZON Jacques, GAUTIER Sylve, GUEGUEN Bernard, GUIPONT Jean-François, HIVER Jean-Alain, LE BLOA-TARNOT Gisèle, MONTAGNE Dominique, NICOLINI Jean-Louis, PILET François, SCHMIT Claude, SIROT Jacques, VALLAT Joël, VANHOVE Serge, VANDENBERGHE Michel.

Excusés :

BROUILLET Hervé, CAZENAVE Gil, CARBAJO Pierre, CHARPENTIER Soizic, RAUCH Olivier, SEMICHON Philippe, VALETTE Martine, WACH Richard

ACCUEIL

J.VALLAT ouvre la séance en rendant hommage à J. BONNIN membre fondateur en 1993 de l'A.P.L.C.P.G.E. et décédé récemment. Il donne des nouvelles rassurantes de Charles Thomas après ses graves ennuis de santé.

J. VALLAT rappelle que l'Assemblée générale de janvier 2007 sera électorale. Il fait part au C.A. de son souhait de ne pas se représenter comme président de l'association. Il souhaite en effet laisser ce poste qu'il occupe depuis 8 ans : une rotation pour cette responsabilité lui apparaît souhaitable. Cette intention est renforcée par le fait qu'il vient d'accepter des missions supplémentaires au niveau international (création d'un pôle de formation supérieure scientifique dans les Émirats Arabes Unis en liaison avec l'École Centrale et l'ENS Ulm, alors que la plupart de leurs cadres supérieurs sont issus des universités américaines). Les Émirats Arabes Unis ont en effet souhaité une intervention française pour créer une importante unité de formation scientifique.

Plusieurs membres du bureau remercient J.VALLAT d'avertir à l'avance de ses intentions. Il précise qu'il souhaite continuer au sein du Conseil d'Administration à apporter sa contribution à l'Association, tout particulièrement dans le cadre des actions internationales.

Depuis sa création l'association a renforcé son poids, elle est maintenant connue et écoutée. La présence d'un responsable disponible et proche de Paris, apparaît souhaitable même si il est systématiquement fait appel pour les entrevues à des membres de l'association en poste dans des lycées de province.

1. PROCEDURE D'ADMISSION (Jean-Alain HIVER)

Le bilan fait l'objet d'un compte-rendu détaillé pages 11 et 12.

La commission nationale de suivi de la procédure s'est déroulée sous la présidence de Claude JOLLY, sous directeur de l'enseignement supérieur et en présence de Claude BOICHOT toujours aussi fidèle à ses engagements. Tous les types de formation sont représentés à cette commission, les C.P.G.E. mais également les écoles qui ont rejoint récemment la procédure.

Les documents statistiques du ministère (pages 13 à 15) sont aussi distribués au C.A. Le nombre de candidatures augmente globalement de 7%, mais on observe de grosses variations selon les formations et les régions.

En réponse à des remarques signalant l'effet centripète de la procédure, des simulations ont été effectuées. Elles montrent que la diminution du nombre de vœux ne permettrait pas de résoudre le problème.

Alors que le lien avec GEP n'a jamais été réalisé, C.BOICHOT s'est engagé personnellement pour qu'il soit établi avec SCONET.

Plusieurs lycées d'accueil portent des appréciations littérales sur les dossiers des candidats. Il convient de les prévenir que ces remarques n'ont pas vocation à demeurer confidentielles, des candidats éconduits pouvant légalement demander la communication de leur dossier (y compris par voie juridique).

Un lycée privé parisien est accusé par de nombreux établissements de faire pression sur ses élèves de terminale pour éviter qu'ils ne déposent des dossiers de candidatures pour des C.P.G.E. de lycées concurrents : beaucoup de vœux recensés par la procédure ne se concrétisent pas par l'arrivée d'un dossier. Il apparaît indispensable aux membres du C.A. que le ministère soit vigilant afin de mettre rapidement fin aux dysfonctionnements de ce type, faute de quoi la procédure serait remise en cause dans les fondements de sa raison d'être.

Les écoles vétérinaires ont eu du mal à la suite de la disparition de leur C.P.G.E. spécifique.

L'académie de Nantes a élargi le fonctionnement de la procédure aux BTS et IUT de l'académie. Poitiers et Caen pourraient suivre dès 2007, car le bilan est positif même si la gestion des indécis de dernier moment s'avère chronophage.

En dépit de son entrée tardive dans le dispositif de la procédure, le réseau Polytech estime le bilan très positif. En revanche, les I.N.S.A. garderont encore en 2007 leur système propre de recrutement.

Le calendrier.

J-A.HIVER a consulté par courriel les membres du C.A. sur ce point avant la réunion. Il y a eu peu de réactions au projet de calendrier :

- 25 mars 2007 : fermeture de toutes les inscriptions (toutes les formations ont adopté cette date.) Cela laisse une semaine aux lycées émetteurs pour traiter les dossiers,
- 10 avril 2007 date limite d'envoi des dossiers par les lycées émetteurs.
- 27 mai 2007 date limite pour la remise du classement des lycées d'accueil.
- 2 juin 2007 date limite de classement de leurs vœux par les élèves,
- 5, 12 et 19 juin 2007 appel des candidats en 3 phases.
- 20 juin 2007 ouverture de la procédure complémentaire.

L'avancement d'une semaine des trois phases d'appel des candidats vise à éviter la concomitance de la première phase avec les écrits du premier groupe du baccalauréat. Cette modification présente aussi des inconvénients. Le calendrier définitivement adopté est en page 16.

Boursiers

L'objectif de 30% de boursiers est difficile à intégrer dans le dispositif de recrutement. L'intervention de la notion de boursiers au sein des considérations pédagogiques gêne beaucoup de commissions d'admission.

Nombre de ces dernières préféreraient un travail en amont de la procédure pour inciter les élèves à ne pas s'autocensurer. De plus l'octroi des bourses d'enseignement supérieur n'est pas systématiquement connu au moment de la procédure, même si le CROUS propose sur son site web des simulations aux élèves qui en font la demande. Cette simulation n'est pas simple, le montant des bourses d'enseignement supérieur dépendant de l'éloignement domicile - formation.

J-A.HIVER rappelle également (Cf. dernier bureau) que les demandes pour l'internat en C.P.G.E. montrent que certains élèves ne sont pas boursiers du secondaire alors qu'ils pourraient l'être faute de l'avoir demandé.

A noter que s'il existe dans certains lycées une discrimination positive pour les élèves boursiers, on rencontre également des établissements qui discriminent les lycées d'origine en fonction du degré d'exigence au niveau de la notation.

Il apparaît important d'attirer l'attention des élèves sur leur ordre de classement des établissements, en particulier lorsqu'il y a pour un même établissement et une même formation un vœu avec et un vœu sans internat. Le classement doit refléter fidèlement les préférences du candidat faute de quoi ce dernier s'expose à de cuisantes déconvenues.

P. CORRE estime que Sciences PO a capté plus de dossiers que les années précédentes du fait de l'augmentation du nombre de mentions au bac. Un concours à BAC+2 lui apparaît de plus en plus souhaitable.

2. DOSSIER LMD - E.C.T.S. (Patrice CORRE)

Plusieurs demandes de rendez-vous ont été faites auprès du ministre G. de ROBIEN. L'imminence du C.A. a peut être aidé à l'obtention d'une entrevue qui a eu lieu le 14 septembre. J.VALLAT, P.CORRE, G.CAZENAVE, F.PILET représentaient l' A.P.L.C.P.G.E. (voir pages 17et 18).

F.BOULARD, T.DAMERVAL, J.L. LAMBOLEY (tous anciens élèves de C.P.G.E.) étaient au côté du ministre (J-M. MONTEIL était absent).

L'entrevue (plus d'une heure) en présence du ministre et de son directeur de cabinet a été fructueuse ; elle a permis au ministre de prendre conscience du problème. Ce dernier a affirmé que le retard des textes n'était pas lié à une volonté politique "anti C.P.G.E."

Nous avons proposé une attribution des E.C.T.S. par les professeurs qui connaissent les élèves, un universitaire étant présent dans la commission. Les conditions d'accueil par les facultés relèveraient de conventions avec les universités d'accueil.

Un texte est prévu, malgré les réticences de J-M.MONTEIL sur ce dossier, ce dernier ayant cependant lancé une consultation sur un avant-projet de décret fin 2005 (voir pages 28 et 29).

Une rencontre avec les associations des professeurs de prépas pour unir nos efforts apparaît indispensable et urgente.

Les Grandes Écoles n'ont rien à gagner tout comme l'université à un regroupement dans une structure unique. En effet si le coût à l'étudiant des Grandes Ecoles est indiscutablement plus élevé, la différence est moins évidente lorsqu'on rapporte le coût à l'étudiant qui sort du dispositif de formation en ayant réussi. Pour l'insertion de ces étudiants, les Grandes Écoles apparaissent également bien plus efficaces.

L'avenir de l'Université sera sans doute un enjeu fort de la prochaine campagne électorale...

S'agissant des sections littéraires des ENS, les deux nouvelles directions des ENS sont en cours de rapprochement puisque leurs concours de recrutement divergent sur plusieurs points :

- Ulm n'a pas de programmes, ou des programmes très larges, au contraire de Lyon.

- Une langue ancienne obligatoire à l'ENS ulm, pas à l'ENS Lyon
- En histoire : histoire contemporaine avant tout pour l'ENS Paris
- Pour les LV2 la nature des textes proposés (textes littéraires ou articles de presse) conduit à des contenus différents aux concours.

Ces divergences apparaissent depuis longtemps stériles à l'A.P.L.C.P.G.E. en particulier compte tenu de la faiblesse des effectifs.

P.CORRE fait part de la politique de son établissement : au lycée HIV les quatre hypokhânes sont de plus en plus indifférenciées de telle sorte que les élèves puissent se présenter à un maximum de concours, y compris ceux des écoles de commerce qui se sont ouvertes à ces formations.

3. ELEVES CHINOIS DANS LES C.P.G.E. SCIENTIFIQUES - BILAN D'ETAPE (Joel-H. VALLAT)

70 élèves et 15 lycées sont à présent concernés alors que les premiers résultats aux concours des 29 premiers élèves sont connus ; on compte :

- 4 polytechniciens,
- 11 Centrale – Supélec,
- 10 Mines Ponts
- sur les 9 élèves non admis en "3/2" quatre continuent à l' I.N.S.A. ou dans des écoles du même type.

A noter que ces élèves avaient découvert le français courant février après avoir passé un test de mathématiques en décembre.

Le système est amélioré :

- le test de maths sera passé début novembre et les résultats seront connus fin novembre pour que la formation au français débute en décembre,
- les candidats auront à passer en plus du test de maths un entretien de motivation conduit en Chine par nos représentants dans les grandes villes en vue de garantir leur adaptabilité,
- les lycées français et l'A.E.F.E.. vont être sollicités pour favoriser une immersion culturelle des élèves.

Une réunion des expérimentateurs est prévue à la D.R.I.C. pour :

- la recherche de nouveaux lycées d'accueil avec internat ouvert le week-end. Masséna (Nice) et Champollion (Grenoble) se sont retirés au moins provisoirement du dispositif, faute de possibilité d'accueil continu.
- Il convient de communiquer sur les résultats, car la réticence de certains professeurs de l'U.P.S. a porté tort à cette initiative.
- La D.R.I.C. a voulu élargir l'opération à Taiwan. La cohabitation entre les deux catégories d'élèves est excellente.
- Les entreprises sponsors pour cette opération dans le cadre de l'année de la Chine en France sont partantes pour continuer à aider l'opération. Certaines comme VEOLIA seraient même prêtes à amplifier leur participation : implantées en Chine, elles sont fortement intéressées par des ingénieurs chinois formés en France...

J.VALLAT précise que 3 sur 4 des polytechniciens reçus sortent du lycée du Parc (Lyon) qui s'est efforcé de les suivre régulièrement de près, pour les rassurer. En dépit de leurs qualités ces élèves sont fragiles. Au lycée du Parc ils ont reçu une aide particulière pour le français et pour la traduction anglais - français (via le chinois...).

Le raisonnement particulier de ces brillants élèves a excité la curiosité de certains professeurs et collègues qui s'y sont intéressés.

4. ASSEMBLEE GENERALE

4.1 Date

Après échange, les dates du 12 et 13 janvier 2007 sont retenues. Précoces, elles évitent des conflits de calendrier avec les opérations portes ouvertes qui ont lieu souvent dans cette période.

L'organisation en vigueur depuis deux ans est retenue :

Vendredi après midi commissions : les thèmes seront à préciser par le bureau.

Samedi matin

- **09H00. Assemblée statutaire**
- Rapports d'activité et financier

- Rapports des commissions
- Élection du nouveau Conseil d'Administration

- **11H00 Exposé par un intervenant suivi d'un débat.**

4.2 Thème

C'est l'occasion d'une ouverture de l'association à l'extérieur, par exemple : les tables rondes sur l'ouverture internationale, sur l'ouverture sociale.

Le thème serait *l'avenir de l'enseignement supérieur français*. On opterait pour une conférence (l'association alterne tables rondes et conférences).

Propositions de noms d'intervenants parmi d'autres :

- J. ATTALI qui a participé au congrès de Bologne
- Un européen COHN-BENDIT ? Louis GALLOIS : comment on produit des managers aujourd'hui ?

Le bureau est chargé de faire le choix des intervenants....

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1 Ouverture de la C.P.E.S. (P.CORRE)

P. CORRE communique au C.A. un premier bilan de cette classe préparatoire aux études supérieures ouverte au lycée HENRI IV à la rentrée 2006-2007. Le recrutement sur dossier portait sur des élèves boursiers de qualité ayant demandé un dossier spécifique à remettre pour le 4 juillet 2006. L'admission a été opérée après la fin de la procédure nationale. Les profils des élèves recrutés sont les suivants :

Baccalauréats :

- 6 mentions TB
- 17 B
- 5 mentions AB
- 2 mentions Passable.

Provenance géographique :

- 16 de banlieue parisienne
- 14 du reste de la France (dont 2 d'outre-mer)

Origine sociale : tous les élèves sont boursiers et donc d'origine modeste.

Les 170 dossiers ont été classés sur une liste principale et une liste supplémentaire (8 recrutés sur cette liste). La dernière commission d'examen des dossiers s'est tenue le 17 juillet.

Caractéristiques de la C.P.E.S.

- Les enseignements comportent un tronc commun et des enseignements de spécialité (sciences, lettres, économie).
- Un tutorat systématique pour tous les élèves assuré par des élèves étudiants en grandes écoles.
- Un programme culturel gratuit financé par le mécénat
- Aux bourses nationales des élèves s'ajoute une bourse de 2600 € provenant des fondations permettant de financer la chambre en cité universitaire (Cité Internationale Universitaire).

Les entreprises démarchées sont aussi disponibles pour d'autres projets du même type.

Quelle concurrence avec de la C.P.E.S. avec les C.P.G.E. ?

- Il s'agit d'élèves qui n'ont pas tous participé à la procédure d'admission en C.P.G.E. mais qui ont recherché une consolidation de leurs acquis en particulier au niveau culturel.
- D'autres élèves ont une stratégie de « super intégration ».

P.CORRE rappelle enfin que cette opération est expérimentale et a vocation à être dupliquée sous la même forme ou partiellement dans d'autres établissements. Il s'agit d'un dispositif « pilote ».

5.2 Proposition d'accueil de l'A.P.L.C.P.G.E.

L' ECOLE CENTRALE a fait part à J.VALLAT de son intérêt de voir se dérouler un bureau ou un C.A. de l' A.P.L.C.P.G.E. lors de sa journée de promotion.

Dominique MONTAGNE, Secrétaire de l' A.P.L.C.P.G.E.

Bureau de l'A.P.L.C.P.G.E.

du 27 septembre 2006

au lycée Henri IV

Présents : M.ASTIER, M.BOUCHAUD, P.J.BRAVO, P.CORRE, J.F.GUIPONT, G.LE BLOA TARNOT, D.MONTAGNE, F.PILET, Ph.SEMICHON, J.VALLAT.

Excusé : J.A.HIVER

1. ASSEMBLEE GENERALE

Le C.A. du 15/09/2006 a décidé du thème de l'intervention pour l'A.G. : "l'avenir de l'enseignement supérieur français" il a chargé le bureau de la recherche des intervenants ainsi que de l'organisation des journées des 12 et 13 janvier.

1.1 Organisation de l'intervention extérieure pour l'A.G.

Le bureau souscrit à l'idée d'intervenants engagés, riches et mobilisateurs. En revanche, en période de campagne électorale, il souhaite tout comme le C.A. un échange d'idées fructueux. Une intervention de deux conférenciers en présence d'un animateur est retenue.

Plusieurs noms sont évoqués, et après échanges le bureau charge J.VALLAT, président, de contacter des personnalités, notamment :

- Patrick HETZEL recteur de l'académie de Limoges, économiste.
- Un journaliste, pour animer et conduire des échanges équilibrés entre les deux intervenants.

Pour ces interventions, l'organisation proposée est la suivante :

- Présentation des participants,
- Exposé de 15 minutes pour chacun des intervenants,
- Echange entre les intervenants, réponse aux questions de la salle.

Malgré l'agenda chargé des intervenants, en cas d'impossibilité de leur part, le bureau donne carte blanche au président pour changer d'invité. Cette solution est préférée à celle du changement de date de l'A.G. qui apparaît impérative : le report au week-end suivant risque fort d'entrer en conflit avec des opérations « portes ouvertes » déjà calées dans les agendas des lycées. Le souhait du C.A. et du bureau est de permettre à un maximum d'adhérents de participer à l'A.G.

1.2 Les commissions du vendredi 12 janvier.

1.2.1 Choix des Thèmes.

Après échanges trois thèmes sont retenus et les animateurs désignés :

- **Les CPGE dans l'espace européen ECTS : où en, est-on ?** Animateur : P.CORRE
- **L'ouverture sociale de l'enseignement supérieur : où en sont les CPGE ?** Animateur : P.J. BRAVO.
Actions mises en œuvre dans les régions.
L'accueil des boursiers : mise en œuvre des directives nationales.
Prise en compte ou non prise en compte des critères sociaux avec les critères pédagogiques.
- **La nouvelle procédure après trois ans de fonctionnement.** Animateurs : F.PILET et M.BOUCHAUD.
Bilan et perspectives au niveau qualitatif et quantitatif.

1.2.2 Organisation des commissions.

Les responsables académiques seront chargés de transmettre, aux animateurs des commissions, après réunion des régionales, les idées et remarques susceptibles d'enrichir les débats. Ces éléments sont très attendus pour la commission concernant la nouvelle procédure. Les adhérents peuvent, bien sûr, faire part directement de leurs idées aux animateurs, en particulier s'ils ne sont pas en mesure de participer à leur commission.

Les responsables des commissions sont chargés d'un texte de présentation pour le bulletin n° 45.

Les responsables de commission veilleront à ce qu'un rapporteur réactif rédige un rapport écrit le soir même, en vue d'une distribution le lendemain lors de la plénière de l'A.G. Ceci permettra de soutenir et d'alléger les rapports oraux.

La reprographie sera assurée par le lycée Henri IV.

J.F.GUIPONT est chargé de modifier la fiche d'inscription à l'A.G. pour solliciter une inscription des participants aux commissions par ordre de préférence pour le choix des commissions qui se fera lors de l'inscription à l'A.G.

1.3 Organisation de l'assemblée générale

1.3.1 Préparation en amont

J.F.GUIPONT insérera dans le bulletin n°45 une fiche pour recenser les candidatures au C.A., et assurera en liaison avec J.VALLAT la fabrication du bulletin de vote. J.VALLAT et P.SEMICHON préparent respectivement les rapports moral et financier en vue d'une distribution le jour de l'A.G. pour alléger la présentation.

Pour favoriser les échanges lors de l'A.G., les correspondants régionaux sont sollicités pour recenser des questions sur une fiche insérée dans le bulletin n° 45

D. MONTAGNE et P. SEMICHON se concertent pour améliorer le traitement des adhésions et réadhésions et inscriptions à l'A.G. ; il faudra être rapide car tout devra être traité fin 2006, l'A.G. étant placée très tôt en janvier. En conséquence le renvoi des chèques est impératif avant les vacances de Noël.

J.F.GUIPONT le fera clairement apparaître dans le formulaire d'inscription à l'A.G.

Les tarifs des convivialités sont maintenus 15 € (vendredi soir au lycée Henri IV) + 25 € (samedi midi au lycée St Louis)

1.3.2 Ordre du jour

Vendredi 12 janvier 2007.

16H00 Accueil au grand parloir du lycée Louis le Grand. Formation des commissions.

16H45 - 19H00 commissions.

19H30 Buffet dînatoire au lycée HENRI IV.

21H00 - 21H45 "Moment musical surprise" chapelle du lycée Henri IV.

Samedi 13 janvier 2007.

08H30 - accueil.

09H00 - Début de l'assemblée générale.

- Rapport moral,
- Rapport financier,
- Modification des statuts,
- Présentation rapide des candidats.

09H30 Rapport des commissions. Distribution des comptes rendus de la veille

10H00 Elections au C.A,

- Appel des candidats, élection

10H20 Echange entre les participants. (dépouillement pendant ce temps).

10H50 Résultat des élections.

11H00 - 12H30 débat (voir .1.1)

13H00 apéritif et repas au lycée St Louis.

15H00 - 16H00 Réunion du C.A au parloir du lycée St Louis. Election du bureau.

3. BULLETIN n° 45

4.

Le sommaire est arrêté et les rédacteurs rappelés à leurs tâches : ce numéro sera diffusé sous forme papier aux adhérents mais également aux proviseurs et adjoints des lycées ayant des C.P.G.E. en vue d'une information large avant l'A.G.

2.1. Sommaire et rédacteurs :

- J.VALLAT : Editorial.
- D.MONTAGNE : C.R. du C.A. de Strasbourg
- D.MONTAGNE : C.R. du Bureau du 27 septembre au lycée HIV
- J.A.HIVER : CR de la commission de suivi de la procédure et calendrier de la procédure.
- J.F.GUIPONT : fichier ministériel pour les statistiques de la procédure pour insertion.
- P.CORRE : C.R. de l'audience avec le Ministre F.GOULARD

- D. MONTAGNE et J.F. GUIPONT : L'ordre du jour des journées des 12 et 13 janvier 2007.
- P. CORRE : présentation de la commission « les CPGE dans l'espace européen ECTS où en est-on ? »
- F. PILET : présentation de la commission « la nouvelle procédure après trois ans de fonctionnement ».
- P.J. BRAVO : présentation de la commission « l'ouverture sociale de l'enseignement supérieur : où en sont les CPGE ? »
- M.ASTIER : proposition de modification des statuts
- J.F.GUIPONT et D.MONTAGNE : composition du CA, du bureau de la liste de correspondants académiques sortants.
- J.F.GUIPONT fiche adhésion à partir du modèle de la fiche de réadhésion.
- J.F.GUIPONT fiche d'inscription à l'A.G et de candidature avec pouvoir.

2.2 Calendrier dates limites

L'objectif est l'envoi le 20 octobre du bulletin sous forme papier, et le cadrage des participations à l'A.G. pour les vacances de Noël.

- **Rédacteurs** : le 6 octobre expédition à J.F.GUIPONT des textes prévus pour le bulletin Cf. 2.1
- **D. MONTAGNE** : le 9 octobre édite par ordre de codes postaux les fiches de réadhésion au modèle convenu avec PH.SEMICHON et en faxe un exemplaire à J.F.GUIPONT pour mise en concordance de la fiche adhésion. 10 Octobre, il les expédie à M.BOUCHAUD.
- **J.F. GUIPONT** : 9 octobre bien préciser sur la fiche d'adhésion que, pour les ré adhésions, il faut utiliser la fiche pré remplie, jointe à la revue. Mettre aussi sur la fiche ré adhésion un emplacement « signature » et « date » (comme sur la fiche ré adhésion). Rajouter ligne directe portable.
- **M. BOUCHAUD** : 13 octobre commande des enveloppes à fenêtre adaptées aux fiches reçues, remplace les étiquettes adresses d'établissement lorsque le collègue est adhérent (ou joint à l'envoi la ou les fiches adhérents).
- **J.F. GUIPONT** : 14 octobre au plus tard envoie le bulletin pour relecture à J.VALLAT et P.CORRE
- **J. VALLAT et P. CORRE** : pour le 17 octobre au plus tard relisent le bulletin et le corrigent. Le fichier est retourné corrigé à J.F. GUIPONT.
- **J.F. GUIPONT** : 18 octobre au plus tard envoie le fichier à :
 - M.BOUCHAUD pour duplication
 - D.MONTAGNE pour mise en ligne au format.pdf
- **M.BOUCHAUD** : 20 octobre au plus tard expédie par voie postale le bulletin n°45 accompagné des fiches de réadhésion pour les anciens adhérents 2006.
- **D.MONTAGNE** : fin octobre tire pour tous les adhérents 2006 des CARTES et les envoie à P.SEMICHON pour constitution des enveloppes des adhérents au fur et à mesure des adhésions.

Novembre - décembre, les adhérents expédient leur fiche de réadhésion ou adhésion avec le chèque à P.SEMICHON et envoient leur chèque d'inscription à l'A.G. à J.VALLAT.

- **Ph. SEMICHON** : novembre à janvier réceptionne les chèques et faxe à D.MONTAGNE et J.F.GUIPONT (liste diffusion fax) toutes les fiches d'adhésion et réadhésion (modifiées ou pas).
- **J. VALLAT** : novembre à fin décembre : réceptionne les formulaires d'inscription aux commissions et les chèques d'inscription aux repas et communique les nombres de commensaux à P.CORRE et J.F. GUIPONT pour l'intendance.
- **J. VALLAT** : début janvier, faxe la liste des participants à D.MONTAGNE
- **D. MONTAGNE** : début janvier tire les badges pour tous les adhérents et constitue les badges dès communication de la liste des participants à l'A.G.

Dominique MONTAGNE, Secrétaire de l'APLCPGE

COMMISSION NATIONALE DE SUIVI DE LA PROCEDURE

Réunion du groupe national du 14 septembre 2006.

A/ BILAN 2006

- La campagne s'avère globalement satisfaisante. Les chiffres montrent une augmentation du nombre de candidatures, variable suivant les filières. Cette augmentation ne s'est pas réellement traduite en augmentation du nombre de candidats ayant décidé d'accepter une proposition d'admission. (voir pages 13 à 15).
- Plus de 20% des candidats ont été recrutés sur un de leurs vœux de rang 4 et plus. Ce constat justifie le maintien l'année prochaine des 6 vœux par filière et des 12 vœux au total.
- 70% des candidats ont obtenu leur vœu 1 ou leur vœu 2. Le taux de « satisfaction » est donc considérable et prouve l'efficacité du système.
- Les formations associées sont satisfaites et toutes s'accordent à dire qu'elles estiment avoir un bon recrutement et avoir beaucoup gagné en visibilité.

Interventions diverses :

- Le représentant du SNES conteste toujours la notion actuelle d'accès libre à toute « prépa ». Selon lui, le mode actuel favorise trop les gros établissements au détriment des « prépas » plus périphériques et moins recherchées. Il préconise une certaine « sectorisation » qui pourrait être académique. Cette position n'est pas partagée par les autres organisations présentes, à savoir l'APLCPGE, le SNPDEN, les représentants des lycées privés. Par ailleurs, le Doyen BOICHOT et B. KOEHRET rappellent que toutes les simulations qui ont été effectuées montrent de façon claire qu'une restriction du nombre de places offertes et/ou une limitation du secteur de recrutement n'apporteraient pas plus d'élèves dans les lycées qui ont des problèmes de remplissage. En particulier, JC LAFAY et moi-même précisons que nous constatons que les candidats ne constituent pas un public « captif » et que beaucoup préfèrent changer radicalement d'orientation plutôt que d'aller dans un lycée qu'ils n'ont pas choisi.
- Question du « Trou Noir ».....
Il s'agit du flou qui existe entre les opérations d'admission en juin juillet et le résultat, à la rentrée, des inscriptions effectives dans les classes. Ce « flou » est sinon permis, et au moins favorisé, par l'absence actuelle de liaison entre la base candidat de Toulouse et la base élève nationale SCONET (qui crée par ailleurs beaucoup de problèmes à nombre d'établissements dans sa mise en œuvre !). Il semblerait que l'on puisse espérer du neuf cette année (dixit C. Boichot).
Au sujet de ce flou permettant à certains établissements des pratiques peu conformes à l'éthique, l'attitude regrettable de certains chefs d'établissement a été relevée. En particulier, les pratiques du lycée Stanislas de Paris ont été vivement critiquées : près de la moitié des candidatures déclarées par internet ne font pas l'objet par la suite de dossiers « papier » : « on » préviendrait les bons élèves qu'ils ne seraient pas retenus sur place s'ils candidaient ailleurs....
Heureusement, ce genre de pratique est devenue très rare. Que chacun sache que les recoupements informatiques sur la base de Toulouse peuvent permettre d'identifier sans difficulté les quelques établissements coupables « d'errements ».
- Bilan de Nantes
L'Académie de Nantes avait expérimenté l'an dernier l'extension du dispositif à l'ensemble des formations post-bac sélectives publiques IUT et BTS ainsi que de manière « facultative » aux universités nantaises. Malgré l'importance de la tâche, le bilan est très positif. Suivant l'exemple, l'Académie de Poitiers va s'ajouter aussi cette année à la procédure.
Les responsables du SAIO de Nantes nous précisent que ce qui a été le plus difficile à gérer fut la petite minorité de candidats « indécis ». Les changements d'orientation sont souvent compliqués et consomment beaucoup de temps et d'énergie...Le SAIO de Nantes confirme que le « Trou Noir » existe non seulement pour les CPGE mais aussi pour les autres formations...
- Réseau POLYTECH
les établissements de ce réseau ont intégré la procédure très tardivement ce qui leur a posé énormément de problèmes techniques, mais au final, ils sont satisfaits et d'autres composantes devraient s'ajouter cette année (à Paris 6, à l'université de Lille, à l'université de Savoie...)

B/ CALENDRIER 2007

Après quelques discussions, les formations associées conviennent qu'une convergence des dates est nécessaire pour une bonne lisibilité du système, au moins pour ce qui concerne le calendrier des candidatures. Il est donc convenu que la date de fin des candidatures internet pour TOUTES les composantes (CPGE et autres) sera le **25 mars**.

Le premier tour d'affectation est avancé au 5 juin pour ne pas tomber, comme l'an dernier, pendant les épreuves du bac. Les trois tours des CPGE s'achèveront le 19 juin et la procédure complémentaire démarrera dès le 20 juin.

Il n'y a pas pour le reste de surprise, le calendrier des opérations s'imposant de lui même. Vous le trouverez sur le site internet et page 16.

C/ SITUATION DES BOURSIERS

- Quid de l'objectif des 30% ?

S'ensuit un débat où certains estiment qu'une certaine discrimination « positive » pourrait contrebalancer une certaine discrimination « négative » qui serait opérée actuellement entre les lycées d'origine.

Au nom de l'APLCPGE, j'ai pensé utile de rappeler notre position :

- attachement à la méritocratie républicaine pour l'étude des dossiers.

- prise en compte forte de la situation sociale et du statut de boursier dans l'attribution des facilités de l'internat.

- que les modes de travail variaient énormément d'une CAE à l'autre, y compris dans un même lycée pour deux filières différentes et qu'au-delà d'un paramétrage mathématique des dossiers intervenait peu ou prou la connaissance particulière que l'on peut avoir de tel ou tel établissement, pourvoyeur régulier de candidats. L'évaluation des dossiers n'est pas une science exacte comme le prouvent, au final, les résultats parfois très contrastés des élèves retenus.

- Doyen BOICHOT :

Il est aussi pour une vraie méritocratie. Il estime qu'il est important d'agir en amont afin de toucher le vivier de candidats potentiels qui échappent pour le moment aux CPGE. Il attend les résultats des analyses de données en cours pour bâtir une stratégie destinée à stimuler les établissements qui sont encore trop peu « pourvoyeurs » de candidats.

Une réunion du groupe de concertation sera organisée dès que possible sur ce sujet.

Jean-Alain HIVER, Proviseur du lycée du Parc à Lyon

Procédure commune d'admission

Chiffres de la session 2006

Inscription et candidatures en CPGE pour 42138 places (42469 en 2005):

Comme vous le verrez en consultant les chiffres ci-dessous, il y a eu une augmentation significative des inscriptions en CPGE (près de 7% de plus pour les candidats scolarisés en classe de Terminale), ce qui ne s'est malheureusement pas traduit par une augmentation proportionnelle des candidats ayant accepté une proposition en CPGE.

72 481 (68 872 en 2005) candidats se sont inscrits et ont effectué 353 421 (336 445 en 2005) candidatures (moyenne : 4,88)

7 452 (8 014 en 2005) candidats étaient des candidats "hors Terminale".

Sur les 7 452 candidats hors Terminale :

4 291 (5 077 en 2005) résident au Maroc

2 178 (1 961) résident en France

Les autres essentiellement en Afrique (Sénégal, Tunisie, Cameroun, ...)

71 858 (66 540) candidats ont émis au moins un vœu CPGE, pour un total de 464 461 (431 522 en 2005) vœux avec et sans internat CPGE (moyenne : 6,46).

Traitement des candidatures CPGE :

201 949 (196 841) ont été classées (57,14%)

118 558 (104 814) n'ont pas été classées (33,55%)

32 906 (34 778) ne sont pas parvenues aux établissements (9,31%)

8 n'ont pas été traitées sur le site

Par type de candidat, cela donne :

Pour les candidats de Terminale :

197 280 (191 596) classées : 64,01%

96 158 (82 145) non classées : 31,21%

14 689 (14 583) non parvenues : 4,77%

3 non traitées

Pour les candidats hors Terminale résidant en France :

1 850 (1 679) classées : 20,64%

3 660 (2 727) non classées : 40,84%

3 450 (3 573) non parvenues : 38,50%

1 non traitée

Pour les candidats hors Terminale résidant à l'étranger :

2 819 (3 566) classées : 7,76%

18 740 (19 942) non classées : 51,59%

14 767 (16 622) non parvenues : 40,65%

4 non traitées

2 250 (2 674 en 2005) candidatures parvenues dans les établissements n'ont pas été classées dans leurs vœux par les candidats.

Phases d'admission en CPGE

Les phases d'admission n'ont concerné que 58 637 (54 620 en 2005) candidats puisque, sur les 72 481 (68 872) inscrits, 12 980 (11 918) n'ont été classés nulle part et 864 (2 334) n'avaient pas exprimé de vœux.

Une proposition CPGE au moins a été faite à 50 588 (49 564) candidats.

39 156 ont accepté la proposition qui leur a été faite

En 2005, 39 170 candidats avaient accepté une proposition, 34 302 seulement avaient été présents à la

rentrée (soit une perte d'à peu près 12,5%).

La position du vœu satisfait pour les candidats qui ont eu une proposition :

26 020 (25 728)	ont eu leur vœu 1	(51,51%) (52,15% en 2005)
8 966 (9 062)	ont eu leur vœu 2	(17,75%) (18,37%)
4 841 (4 814)	ont eu leur vœu 3	(9,58%) (9,73%)
3 202 (3 038)	ont eu leur vœu 4	(6,34%) (6,16%)
7 483 (6 689)	ont eu leur vœu 5 et au delà	(14,81%) (13,56%)

Procédure d'admission complémentaire en CPGE :

En 2006, dans le cadre de la procédure d'admission complémentaire :

2 729 candidats ont fait au moins une candidature CPGE (2 641 en 2005), pour un total de 15 758 (17 743 en 2005) candidatures.

1 793 (1 622 en 2005) candidats ont eu au moins une proposition CPGE.

1 234 (1 123) ont acceptés une des propositions qui leur avait été faite, dont 747 candidats scolarisés en classe de Terminale.

Inscription et candidatures en prépas intégrées pour 1962 places:

8 567 candidats (dont 1 457 hors terminale) se sont inscrits et ont effectué 12 944 candidatures (moyenne : 1,51) (N.B : une seule inscription peut correspondre à une demande pour plusieurs écoles. Pour exemple une inscription au concours GEIPI ouvre droit à l'admission dans 7 écoles).

7 529 candidats ont émis au moins un vœu prépas intégrées, pour un total de 30 159 vœux (4,01 en moyenne) (N.B : ici un vœu correspond à une seule école ou prépa).

Traitement des candidatures en prépas intégrées :

4 807 ont été classées	(37,13%)
3 350 n'ont pas été classées	(25,88%)
4 787 ne sont pas parvenues aux établissements	(36,98%)

Phases d'admission en prépa intégrée :

Les phases d'admission n'ont concerné que 5 524 candidats puisque, sur les 8 567 inscrits, 2 005 n'ont été classés nulle part et 1038 n'avaient pas exprimé de vœux.

Une proposition prépa intégrée au moins a été faite à 2 675 candidats.

1 911 ont accepté la proposition qui leur a été faite

La position du vœu satisfait pour les candidats qui ont eu une proposition :

1 893 ont eu leur vœu 1	(72,19%)
308 ont eu leur vœu 2	(11,73%)
117 ont eu leur vœu 3	(4,46%)
81 ont eu leur vœu 4	(3,08%)
227 ont eu leur vœu 5 et au delà	(8,64%)

Procédure d'admission complémentaire en CPGE :

En 2006, dans le cadre de la procédure d'admission complémentaire :

261 candidats ont fait au moins une candidature en prépa intégrée, pour un total de 568 candidatures.

40 candidats ont eu au moins une proposition.

20 ont accepté une des propositions qui leur avait été faite.

Inscription et candidatures sur les formations sélectives de l'académie de Nantes (10244 places):

23 566 candidats (dont 5 333 hors terminale) se sont inscrits et ont effectué 61 277 candidatures (moyenne : 2,6).

22 861 candidats ont émis au moins un vœu Nantes post-bac, pour un total de 58 414 vœux (2,55 en moyenne).

Traitement des candidatures Nantes post-bac :

31 173 ont été classées (37,13%)

13 818 n'ont pas été classées (25,88%)

16 098 ne sont pas parvenues aux établissements (36,98%)

188 n'ont pas été traitées

705 candidatures parvenues dans les établissements n'ont pas été classées dans leurs vœux par les candidats.

Phases d'admission pour Nantes post-bac :

Les phases d'admission n'ont concerné que 17 072 candidats puisque, sur les 23 566 inscrits, 5 789 n'ont été classé nulle part et 705 n'avaient pas exprimés de vœux.

Une proposition Nantes post-bac au moins a été faite à 12 352 candidats.

8 684 ont accepté la proposition qui leur a été faite

La position du vœu satisfait pour les candidats qui ont eu une proposition :

9 068 ont eu leur vœu 1 (73,62%)

1 907 ont eu leur vœu 2 (15,48%)

700 ont eu leur vœu 3 (5,68%)

296 ont eu leur vœu 4 (2,4%)

346 ont eu leur vœu 5 et au-delà (2,81%)

Procédure d'admission complémentaire Nantes post-bac :

En 2006, dans le cadre de la procédure d'admission complémentaire :

367 candidats ont fait au moins une candidature en postbac Nantes, pour un total de 880 candidatures.

250 candidats ont eu au moins une proposition.

151 ont accepté une des propositions qui leur avait été faite.

Chiffres globaux pour l'ensemble du site

106 349 candidats ont émis au moins une candidature sur le site, dont 13 704 candidats hors terminale.

103 474 candidats ont fait au moins un vœu.

Une proposition d'admission au moins a été faite à 76 176 candidats.

Il y a eu :

5 438 candidats communs entre CPGE et prépas intégrées

1 425 candidats communs entre CPGE t Nantes post-bac

421 candidats communs entre prépas intégrées et Nantes post-bac

185 candidats communs aux 3.

Il y a eu plus de 1,7 million de connexions « candidat » au site public sur l'ensemble de la session (1,4 million en 2005).

Calendrier des admissions post-bac session 2007

Mise à jour des données formation par les établissements d'accueil :

Du mercredi 8 novembre au lundi 4 décembre 2006

Saisie des caractéristiques des classes de Terminale par les établissements d'origine :
(sauf pour les établissements des académies participant à la coordination post-bac)

Du vendredi 1 décembre au vendredi 19 janvier

Version 2007 du site d'information pour les candidats :

Le jeudi 7 décembre 2005

Inscriptions :

Du samedi 20 janvier au dimanche 25 mars

Saisie en ligne des notes et appréciations :

Du mardi 6 mars au vendredi 6 avril

Début d'impression des bordereaux d'envoi des dossiers (CPGE exclusivement) :

Le mardi 27 mars

Date limite d'envoi des dossiers-papier par les établissements d'origine (CPGE exclusivement) :

Le mardi 10 avril

Récupération des listes des candidats inscrits (pour les CAE) :

Le mardi 10 avril

Date limite de pointage des dossiers reçus par les établissements destinataires :

Le lundi 7 mai

Consultation, par les candidats, de la réception par les établissements destinataires de leur(s) dossier(s) de candidature :

Du mardi 8 mai au vendredi 11 mai

Date limite de retour des classements par les CAE :

Le dimanche 27 mai (délai impératif)

Vœux des candidats :

Du vendredi 20 janvier au samedi 2 juin.

Phases d'admission : [délais de réponse des candidats : 72h] :

- **Première phase** : **mardi 5 juin 14h** (simulations du 29 mai au 4 juin midi)
 - **Deuxième phase** : **mardi 12 juin 14h** (simulations du 7 juin au 11 juin midi)
 - **Troisième phase** : **mardi 19 juin 14h** (simulations du 14 juin au 18 juin midi)
- (troisième et dernière phase pour les formations hors écoles en 5 ans)**

Pour les écoles en 5 ans, une phase d'admission supplémentaire tous les mardis du 26 juin au 31 juillet.

Début des vœux de la procédure d'admission complémentaire :

Le mardi 19 juin 14h

Saisie des inscriptions administratives :

Lors de l'inscription administrative des élèves.

Fin de la procédure complémentaire et de la gestion des listes d'attente :

Le vendredi 14 septembre

Saisie des présents à la rentrée :

Dans la semaine suivant la rentrée

AUDIENCE AU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR JEUDI 14 SEPTEMBRE 2006

A notre demande, une délégation de notre association a été reçue par **Monsieur François GOULARD Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche**, qui était entouré de deux membres de son cabinet, M. Thierry DAMERVAL, directeur de cabinet et M Jean-Luc LAMBOLEY, conseiller chargé des sciences humaines et sociales et des formations universitaires.

La délégation de l'APLCPGE était composée de Joël VALLAT, Patrice CORRE, François PILET et Gilles CAZENAVE.

Après avoir remercié Monsieur le Ministre de recevoir notre délégation, Joël VALLAT présente notre association, son champ d'action, sa composition (notamment sa représentativité par rapport à l'ensemble des lycées à classes préparatoires), et nos positions sur les équivalences.

Monsieur le Ministre répond en préalable :

- que le retard pris dans l'élaboration du futur décret est dû à l'encombrement des services occupés à d'autres urgences ;
- qu'il n'y a aucune volonté de nuire aux classes préparatoires ou de remettre en cause leur existence ;
- que lui-même est issu de ces formations comme nombre de ses proches ;
- que le traitement réservé aux IUT montre bien que des cursus autres que le 3-5-8 peuvent continuer à exister dans le nouveau cadre européen.

Après ce propos introductif, Monsieur le Ministre nous pose diverses questions :

- quel pourcentage d'étudiants n'intègrent pas une école à l'issue de leur « prépa » ?
- Cela ne concerne-t-il pas majoritairement les littéraires qui échouent massivement aux concours ?
- N'y aurait pas trop d'étudiants recrutés dans les filières littéraires ?
- Serait-il possible d'encourager les écoles de commerce à ouvrir davantage leurs portes aux étudiants de ces filières?

Nous procédons ensuite à un état des lieux sur les modes d'attribution des équivalences actuellement en vigueur, que la mise en place de la nouvelle architecture de l'enseignement supérieur doit permettre de réorganiser et de rendre plus rationnels. Les conventions bipartites existantes qui établissent les « passerelles » classes préparatoires/universités présentent certes bien des points communs, notamment pour les filières scientifiques. Il n'en demeure pas moins que de fortes disparités existent dans les autres filières, entre les académies, entre les universités et au sein même des universités entre les UFR voire entre les disciplines.

Nous insistons sur ce dernier point qui montre bien la nécessité d'un cadrage qui positionne, tout en respectant l'autonomie des universités, de manière claire les classes préparatoires au sein des cursus de l'enseignement supérieur.

En réponse, Monsieur le Ministre rappelle :

- l'attachement de la C.P.U. à décerner les diplômes et donc les E.C.T.S. ;
- le principe intangible de l'autonomie des universités ;
- mais aussi qu'il est de l'intérêt des universités d'accueillir les étudiants des classes préparatoires.

Cependant, Monsieur le Ministre nous dit considérer pour sa part

- que la tendance n'est pas de réserver à l'université l'exclusivité de la délivrance des diplômes.
- que tous les organismes de formation doivent pouvoir délivrer les diplômes sous le contrôle de l'Etat;
- qu'il est indispensable, comme nous le demandons, de procéder au préalable à un descriptif précis des cursus.

A l'issue de cette rencontre, qu'il juge éclairante et riche, Monsieur le Ministre propose en conclusion :

- de dissocier l'attribution des ECTS, qui doit être de la compétence des professeurs qui connaissent les étudiants dont ils ont la charge, de l'inscription dans les universités, qui relève de conventions spécifiques.
- d'examiner donc la possibilité de donner, aux conseils de classe des CPGE présidés par les proviseurs, le pouvoir de délivrer les ECTS, « monnaie commune » de tous les cursus de l'enseignement supérieur.
- de remettre en chantier le projet de décret qui avait été soumis à notre réflexion en janvier 2006 et qu'il juge insuffisamment travaillé, afin de le rendre plus clair et plus explicite ;
- de soumettre un nouveau texte aux partenaires principaux (associations de professeurs, représentants des universités, syndicats) dans un délai raisonnable pour pouvoir publier le texte définitif avant la fin de l'année civile 2006.

Au total, cette réunion de travail nous a paru utile et encourageante. Utile parce que nous avons pu faire valoir notre point de vue sur l'intégration des CPGE dans la nouvelle architecture de l'enseignement supérieur (schéma LMD); encourageante parce que Monsieur le Ministre s'est montré très attentif à nos arguments, en phase avec nos propositions et déterminé à faire publier le décret modificatif du décret du 23 novembre 1994 dans les meilleurs délais.

François PILET, Proviseur du lycée Clémenceau à Nantes

La CPES du Lycée Henri IV

Pour faire suite à l'article publié dans le bulletin 44 et répondre au souhait de nombreux collègues, il m'a été demandé de faire le point sur les débuts de la Classe Préparatoire aux Etudes Supérieures (CPES), classe expérimentale ouverte à cette rentrée au Lycée Henri IV.

En premier lieu, il ne paraît pas nécessaire de faire une nouvelle présentation détaillée des objectifs et des structures pédagogiques de cette classe. Toutes ces informations sont disponibles sur le site du Lycée Henri IV <http://www.lycee-henri4.com>. Rappelons qu'il s'agit d'une classe post bac, une classe préparatoire spécifique dans laquelle se retrouvent 30 élèves suivant pour un tiers du temps un tronc commun d'enseignements de culture générale (philosophie, français et LV1 et EPS) et pour les deux autres tiers des enseignements d'orientation choisis (scientifiques, économiques ou littéraires).

ADMISSION DES ELEVES

Les élèves inscrits dans la CPES ont été sélectionnés parmi 170 candidats qui avaient constitué un dossier spécifique hors de la procédure nationale. Ce dossier, à retirer directement sur le site du Lycée Henri IV, comportait un volet scolaire détaillé et un volet social certifiant la qualité de boursier du candidat, qui devait également rédiger une lettre de motivation.

L'admission des candidats a été prononcée après la fin de la procédure nationale de recrutement des CPGE et la dernière réunion de la commission de sélection s'est tenue le 17 juillet.

LES ELEVES DE LA CPES :

Ils sont au nombre fixé par le Ministère, c'est-à-dire 30 répartis de manière équilibrée entre les trois voies scientifique, économique et littéraire. On compte 22 filles ; 17 élèves sont originaires des départements d'Ile de France, 11 de la France métropolitaine, 2 de La Réunion. A noter que la répartition géographique des admis correspond avec celle des candidats (55 % d'Ile de France, 35% de métropole et 10% DOM TOM).

L'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES :

Il prend deux formes : le tutorat et un parcours culturel complémentaire.

Le tutorat est assuré par un groupe d'anciens élèves du Lycée volontaires et poursuivant leurs études dans les Grandes Ecoles (ENS , X, Centrale, HEC, ESSEC, Sciences Po...) ou sortis depuis peu d'une Grande Ecole. 15 ont en charge des « binômes » et 15 assurent un tutorat dit « disciplinaire » qui consiste en une assistance portant sur une matière précise. Cette deuxième forme de tutorat est d'ailleurs ouverte à tous les élèves des classes de première année de l'établissement. Les tuteurs rencontrent régulièrement (tous les quinze jours pour les tuteurs « individuels » et toutes les trois semaines pour les tuteurs disciplinaires) les élèves dont ils ont la charge et peuvent rester en contact quotidien au moyen d'internet. La coordination des tuteurs auxquels il est demandé de rédiger régulièrement des fiches de synthèse, est assurée par trois professeurs de la classe.

Le parcours culturel complémentaire a pour but de donner aux élèves la possibilité de se constituer une solide culture générale en s'ouvrant sur toutes les formes d'expression et d'apprentissage : spectacles, conférences, expositions, rencontres ... La mise en œuvre repose sur les conventions de partenariat passées avec diverses entreprises (fondations, FNAC) ou grandes institutions (Le Louvre, Opéra de Paris, BNF, Institut du Monde Arabe, sans oublier la Cité Internationale Universitaire...). La coordination est assurée par une documentaliste.

Enfin, souhaitant aller au-delà des simples aides financières, les fondations d'entreprise se sont engagées dans la mise en œuvre d'un parrainage des élèves par des membres de leurs personnels volontaires pour les aider dans l'élaboration de leur projet d'orientation.

LES AIDES MATERIELLES :

En CPGE, si l'enseignement est gratuit, les frais « annexes » pour l'hébergement, la nourriture, le transport et l'achat de livres sont très lourds par rapport aux ressources des familles modestes, malgré l'appoint des bourses du CROUS. S'engager dans des études longues et sélectives paraît dans ces conditions souvent trop risqué pour nombre de parents.

Pour surmonter cette difficulté et réduire de manière substantielle les frais supportés par les familles, des compléments aux bourses d'Etat ont été recherchés. Du côté des fondations d'entreprises tout d'abord. C'est ainsi que des conventions de partenariat ont été passées avec quatre d'entre elles : Fondation d'entreprise Accenture, Fondation HEC, Fondation Télémaque et FNAC.

Du côté de l'Etat aussi, grâce à une convention en cours de validation avec la Délégation Interministérielle à la Politique de la Ville.

UNE STRUCTURE ET DES DISPOSITIFS DESTINES A ETRE REPRODUITS.

Au total, l'essentiel du projet est aujourd'hui mis en œuvre. Opération qualifiée de « pilote » par le Premier Ministre, la CPES a vocation à être reproduite en totalité ou pour partie dans d'autres établissements.

Les différents dispositifs d'accompagnement des élèves tels que le tutorat, le parcours culturel ou le partenariat des fondations d'entreprises doivent pouvoir être développés sous les formes les plus variées et peut-être de manière plus poussée encore bien au-delà du Lycée Henri IV. Proviseur du Lycée et équipe pédagogique de la CPES sont prêts à coopérer avec tous les collègues qui le souhaiteront.

Patrice CORRE, Proviseur du lycée Henri IV

ASSEMBLEE GENERALE DE L'A.P.L.C.P.G.E.

VENDREDI 12 et SAMEDI 13 JANVIER 2007

Vendredi 12 janvier

Travaux des commissions

16h : rendez-vous au Grand Parloir du lycée Louis le Grand

16h30 : début des travaux

Commission 1 : Les CPGE dans le dispositif européen : ECTS, où en est-on ?

(au lycée Henri IV, 23 rue Clovis Paris 5^{ème})

Commission 2 : Ouverture sociale de l'enseignement supérieur : où en sont les prépas ?

(au lycée Louis le Grand, 123 rue Saint-Jacques Paris 5^{ème})

Commission 3 : Les effets de la procédure nationale de recrutement : bilan et perspectives

(au lycée Saint-Louis, 44 boulevard Saint-Michel Paris 6^{ème})

19h30 Buffet dînatoire au lycée Henri IV

A l'issue du buffet, à 21h, moment musical à la chapelle du lycée Henri IV

Samedi 13 janvier

Assemblée Générale (au lycée Louis-le-Grand)

8h30 Accueil des participants (Salle de Conférences)

9h précises : Début de l'Assemblée Générale

- Rapport d'activité
- Rapport financier
- Proposition de modification des statuts de l'association

9h30 :

- Rapport des commissions du vendredi 12 janvier

10h :

- Elections du nouveau Conseil d'Administration

10h20 :

- Débat avec la salle

11h : conférence-débat sur :

*L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR FRANCAIS,
GRANDES ECOLES / UNIVERSITES*

Conduite de la conférence par un journaliste, entre :

Patrick HETZEL, Président de la Commission du débat national

Université – Emploi, Recteur de l'Académie de Limoges

et

Hervé BIAUSSER, Directeur de l'Ecole Centrale de Paris, Président de la
Commission Amont de la Conférence des Grandes Ecoles

13h Apéritif et déjeuner (restaurant scolaire du lycée Saint-Louis)

15h Réunion du Conseil d'Administration (Parloir du lycée Saint-Louis)

Selon l'article 3 des statuts, l'APLCPGE ne comprend que des membres actifs ou des membres honoraires à jour de leur cotisation : si ce n'est déjà fait, renvoyez donc le **bulletin d'adhésion** (voir page 38) à notre trésorier. Et, pour participer à l'Assemblée Générale, **retournez sans délai le bulletin de la page suivante** à l'adresse indiquée.

**PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
VENDREDI 12 et SAMEDI 13 JANVIER 2007**

**COUPON-RÉPONSE (à retourner à Joël H. VALLAT, proviseur du lycée Louis-le-Grand,
impérativement avant le jeudi 21 décembre 2006)**

Nom : **Prénom :**

Etablissement : **Tél :**

– **Participera aux travaux du vendredi 12 janvier de 16h à 19h dans la commission :**
(cochez ci-dessous deux commissions avec un ordre préférentiel)

- n°1

- n°2

- n°3

– Participera au buffet dînatoire à 19h30 (*)

– Ne participera pas au buffet

– Ne participera pas aux travaux des commissions

– **Participera à l'Assemblée Générale du samedi 13 janvier**

– Participera au déjeuner au Lycée Saint-Louis (**)

– Ne participera pas au déjeuner

– Ne participera pas à l'Assemblée Générale du samedi 13 janvier

(*) Dans ce cas, joindre un chèque de 15 € à l'ordre de l'APLCPGE

() Dans ce cas, joindre un chèque de 25 € à l'ordre de l'APLCPGE**

**Dans le cas d'une participation au buffet du vendredi et au déjeuner du samedi, joindre un
seul chèque de 40 €**

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'A.P.L.C.P.G.E. le 13 janvier 2007

L'Association des Proviseurs de Lycées à Classes préparatoires aux Grandes Ecoles est née en 1992. Strictement respectueuse et indépendante des organisations syndicales, elle s'est définie comme une « association de spécialistes », au même titre que l'U.P.S, l'U.P.A, l'U.P.L.S ou l'A.P.H.E.C. Dès le 8 octobre 1993, une note ministérielle (B.O. n° 34 du 14/10/93) consacrait sa représentativité en confiant à son président d'alors, Charles Thomas, la responsabilité du groupe de travail sur la réforme des classes préparatoires.

Depuis cette réforme historique de 1995, notre Association n'a fait que renforcer son audience auprès des instances ministérielles et académiques, des Grandes Ecoles, des Associations de Spécialistes mais aussi de nombreux responsables de systèmes éducatifs étrangers.

Mais pour vivre et vous représenter mieux encore, notre Association a besoin de membres actifs qui s'impliquent dans son fonctionnement. Les statuts (pages 35 et 36) stipulent que « **l'association est administrée par un conseil d'administration composé de 30 membres au plus (dans la mesure du possible, un par académie et deux retraités) élus pour une période de deux ans au cours de l'assemblée générale** ».

Tous les membres à jour de leur cotisation sont électeurs et éligibles. Aussi chères/chers collègues, n'hésitez pas à faire acte de candidature en renvoyant sans tarder le coupon ci-dessous à notre président. Merci par avance à toutes celles et ceux qui s'engageront à nos côtés.

Jean François Guipont, secrétaire-adjoint de l'A.P.L.C.P.G.E.

N.D.L.R aux membres sortants : pour faciliter la préparation de l'Assemblée Générale, les membres sortants qui souhaitent briguer le renouvellement de leur mandat sont priés de renvoyer, eux aussi, le bulletin de candidature ci-dessous.

BULLETIN DE CANDIDATURE

à retourner à Joël H. Vallat, Proviseur du lycée Louis le Grand
123, rue Saint-Jacques 75005 PARIS pour le lundi 8 janvier 2007 au plus tard

NOM : Prénom :

Etablissement : Académie :

.. - Proviseur

.. - Proviseur Adjoint

se déclare candidat(e) au Conseil d'Administration de l'A.P.L.C.P.G.E. en qualité de :

.. - membre sortant

.. - candidature nouvelle

A.P.L.C.P.G.E.

POUVOIR

Je

soussigné(e)

donne pouvoir à

à l'effet de me représenter à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'A.P.L.C.P.G.E. du 13 janvier 2007

En conséquence, signer toutes feuilles de présence, prendre part au vote de toute résolution et, généralement faire le nécessaire.

Fait à, le2006

BON POUR POUVOIR
(signature)

Bon à retourner à Joël H. Vallat au lycée Louis le Grand de Paris avant le lundi 8 janvier 2007

LES COMMISSIONS DE TRAVAIL

Les nouvelles commissions ont été définies au cours de la réunion du Bureau de l'association du 27 septembre 2006 (voir pages 8 à 10). Leurs animateurs sont donnés dans le tableau ci-dessous. Les collègues désireux de faire partie de ces commissions doivent s'inscrire aux travaux qui seront menés le vendredi 12 janvier 2007 (voir fiche d'inscription page 22).

Des textes de nature à lancer la réflexion préalable au travail des commissions sont proposés par les animateurs dans les pages suivantes (26 à 31)

Ces commissions se réuniront le vendredi 12 janvier 2007 à partir de 16 heures 30

COMMISSION	N°	Animateurs	Téléphone	e-mail
Les CPGE dans le dispositif européen : où en est-on ?	1	CORRE Patrice	01 44 41 21 21	patricecorre@voila.fr
Ouverture sociale de l'enseignement supérieur : où en sont les prépas ?	2	BRAVO Pierre-Jean	04 9118 92 18	pr.lyc.thiers@ac-aix-marseille.fr
Les effets de la procédure de recrutement : Bilan et perspectives	3	BOUCHAUD Michel PILET François	03 20 60 50 00 02 51 81 86 10	michel.bouchaud@ac-lille.fr francois.pilet@ac-nantes.fr

Contribution au travail des commissions du 12 janvier et au débat pendant l'Assemblée Générale du samedi 13 janvier

Chaque adhérent qui participera aux commissions et/ou à l'A.G. de janvier est invité à enrichir les échanges de ces journées en faisant part de ses questions et remarques éventuelles. Vous êtes donc sollicités pour faire remonter celles-ci à votre correspondant académique dès maintenant (coordonnées des correspondants académiques page 34).

COMMISSION 1

Les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles dans le dispositif européen d'enseignement supérieur ECTS et LMD Où en est-on ?

Lors de notre assemblée générale des 13 et 14 janvier 2006, notre association avait inscrit à l'ordre du jour la question de l'intégration des classes supérieures des lycées dans la démarche Licence-Master-Doctorat. (LMD).

La commission n°1 chargée de ce sujet avait travaillé sur cette question et plus précisément sur l'avant-projet de décret modifiant le décret n°94-1015 du 23 novembre 1994 relatif aux classes préparatoires (voir page 29)

Des conclusions de cette commission approuvées en assemblée générale et publiées dans notre bulletin n°43, il a été tiré le rapport suivant, contribution de l'APLCPGE à la préparation du nouveau décret adressée à Monsieur Jean Marc MONTEIL, Directeur de l'Enseignement Supérieur :

Les proviseurs membres de l'APLCPGE prennent acte, avec beaucoup de satisfaction, de la volonté affirmée des Ministres de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur d'inscrire les formations post-baccalauréat dispensées dans les lycées dans le parcours Licence Master Doctorat (voir lettre du Directeur de l'Enseignement Supérieur page 28). Ils sont également très satisfaits que les ministres se proposent de traduire cet engagement, pour les classes préparatoires, par la publication d'un décret modifiant le décret du 23 novembre 1994, après consultation de toutes les parties prenantes, dont les associations professionnelles dans le groupe desquelles figure l'APLCPGE (voir texte de l'avant-projet de décret pour les CPGE page 29).

Les proviseurs de l'APLCPGE approuvent sans réserve l'article 1 du projet de décret modificatif, car

- il définit clairement les classes préparatoires comme des *formations* s'inscrivant dans l'architecture de l'espace européen de l'enseignement supérieur défini par le décret du 8 avril 2002.
- il définit la finalité et les caractéristiques générales de la formation dispensée dans ces classes : approche approfondie des disciplines, préparation à des démarches de recherche et programmes nationaux.

Les proviseurs ont examiné avec attention les articles 8 et 9 qui présentent l'articulation entre les CPGE et le dispositif LMD. Ils ont suscité de leur part les observations suivantes :

- Dans la nouvelle architecture de l'enseignement supérieur, l'attribution des crédits ECTS doit se faire en fonction du parcours de formation de l'étudiant. Il paraît donc logique de prévoir de retracer ce dernier, sous la forme d'une *attestation descriptive de la formation*.
- Toutefois, le texte reste imprécis sur le contenu de cette attestation. L'enseignement dispensé en CPGE étant fixé par des programmes nationaux, l'*attestation descriptive de la formation* devrait fort logiquement être établie à partir de maquettes nationales. Celles-ci restent à élaborer. Cette tâche devrait être conduite par une commission nationale associant l'Inspection Générale, des représentants des enseignants et des chefs d'établissement. Sans entrer dans les détails, le nouveau décret devrait faire référence à ce cadrage national.
- Les articles 8 et 9 limitent la portée de l'article 1 qu'ils contredisent en partie en réduisant la compétence des commissions d'admission et d'évaluation et des chefs d'établissement. Car si ces derniers pourront attribuer des crédits ECTS, la validation des études restera une prérogative des universités. Ceci ne serait donc que la transposition de ce qui avait cours jusque là dans le cadre des conventions passées entre universités et CPGE, en application du principe que l'université a seule compétence pour attribuer des diplômes. Cela vient en contradiction complète avec la finalité du nouveau schéma de l'enseignement supérieur qui vise à établir des équivalences entre des formations différentes et non de subordonner certaines à d'autres. Pourquoi alors ne pas reconnaître les CPGE comme des formations à part entière ?

Les proviseurs de l'APLCPGE souhaiteraient donc que les articles 8 et 9 du nouveau décret donnent compétence aux chefs d'établissement, sur proposition des CAE qu'ils président, pour attribuer directement et de manière autonome, les ECTS, en fonction de maquettes nationales.

En conséquence, les proviseurs demandent :

- que soient élaborés très vite des descriptifs détaillés des formations dispensées dans les CPGE. Ces documents devront prendre en compte les programmes, le volume des heures d'enseignement, le nombre et le niveau de difficulté des travaux de contrôle écrits ou oraux ainsi que le temps consacré par chaque élève à son travail personnel.
- d'être invités à participer à l'élaboration de ces documents aux côtés des inspecteurs généraux et des représentants des professeurs.
- que les proviseurs aient compétence pour attribuer, avec les CAE qu'ils président, les ECTS à leurs élèves.
- Que soit créée une instance nationale d'harmonisation pour garantir l'égalité de traitement entre les élèves de CPGE des différents lycées. Des commissions représentant cette instance pourraient être mises en place dans chaque académie. Elles regrouperaient des représentants des proviseurs, des professeurs de CPGE et des universitaires.

Tel qu'il est présenté dans l'article 9, le cadre fixé pour les conventions qui pourront être signées avec les universités ne suscite pas de critiques de fond de la part des proviseurs de l'APLCPGE. Sans doute ces conventions varieront-elles selon les universités du fait de l'autonomie de ces dernières. Cependant, les proviseurs pensent que l'attribution des ECTS par les CAE et validée par les commissions académiques d'harmonisation sur la base des attestations descriptives des parcours de formation devrait garantir un traitement équitable des dossiers des élèves.

Conclusion des travaux :

1°/ L'APLCPGE approuve l'essentiel du projet de décret modificatif du décret du 23 novembre 1994.

2°/ Toutefois, l'APLCPGE demande qu'il soit amendé et fait les propositions suivantes :

- Mise en place d'un **cadrage national pour l'inscription des CPGE dans le nouveau dispositif de l'enseignement supérieur L M D** : élaboration de **descriptifs détaillés des formations en CPGE** par des groupes de travail associant l'Inspection Générale, des représentants des professeurs et des représentants des proviseurs.
- **Mise en place d'une instance nationale ayant pour objet de piloter le dispositif pour les CPGE** et au sein de laquelle devront siéger l'Inspection Générale, des représentants des professeurs et des représentants des proviseurs.
- **Attribution des ECTS par les conseils de classe constitués en CAE, sous la présidence des proviseurs.**
- Création de **commissions académiques d'harmonisation associant représentants des lycées et des universités.**

Où en est-on aujourd'hui ?

Toujours en attente, le décret modificatif du décret du 23 novembre 1994 devrait être enfin publié dans les prochaines semaines.

Aussi est-ce sans doute sur ce nouveau texte que nous aurons à débattre en commission puis lors de la séance plénière de janvier prochain. Sera-t-il conforme à nos attentes ? Reconnaitra-t-il clairement la spécificité et la qualité de nos formations ? Nous reconnaitra-t-il le pouvoir d'attribuer les ECTS ? et dans quelles conditions ?

Il nous faudra en faire une analyse approfondie et en préparer l'application dans chacun de nos établissements. Sans doute des points poseront-ils problème ou laisseront place à des interprétations plus ou moins larges. Il conviendra que l'APLCPGE se détermine clairement et arrête une position ferme qui permette de donner plus de lisibilité et de cohérence à la validation des études pour l'ensemble de nos CPGE.

Patrice CORRE, animateur de la commission 1

L'AVANT-PROJET DE DECRET RELATIF AUX CLASSES PREPARATOIRES

Les diverses associations professionnelles et organisations représentatives des personnels de l'Education Nationale étaient destinataires d'une lettre du Directeur de l'Enseignement Supérieur Jean-Marc MONTEIL datée du 14 décembre 2005, accompagnée de l'avant-projet d'un décret modificatif au décret du 23 novembre 1994

Lettre du Directeur de l'Enseignement Supérieur

Objet : intégration des classes préparatoires des lycées dans la démarche licence-master-doctorat (LMD)

L'engagement a été pris à cette rentrée par les Ministres d'inscrire les formations post-baccalauréat dispensées dans les lycées dans le parcours licence-master-doctorat, appelé à devenir le référentiel commun pour l'ensemble de l'offre de formation supérieure en France dans le cadre de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur à l'horizon 2010. A cette fin, il est nécessaire d'adapter les textes régissant ces formations.

Dans ce contexte, une concertation est ouverte sur les deux projets de décrets ci-joints (*NDLR : un seul avant-projet est joint à cette lettre, celui en direction des CPGE*) concernant les CPGE et les STS qui modifient les textes fondateurs de ces cursus (décrets n° 94-1015 du 23 novembre 1994 (*CPGE*) et n° 95-665 du 9 mai 1995 (*STS*)).

Ces textes définissent d'abord les formations en CPGE et STS comme partie intégrante de l'architecture européenne des études mises en oeuvre en France par les textes fondant le LMD.

Ensuite, et dans la mesure où le dispositif de l'attestation descriptive du diplôme ne pouvait en l'espèce être reconnu, une attestation descriptive des formations est créée qui sera délivrée aux étudiants par l'établissement où ils sont scolarisés, quelle que soit la durée du parcours dans ces formations, afin de faciliter leur mobilité vers d'autres formations. Cette attestation proposera pour chaque élément constitutif du parcours une valeur définie en crédits dans la limite de la norme européenne.

Le nouveau dispositif prend appui sur des conventions conclues entre les lycées et les établissements susceptibles d'accueillir les étudiants en cas de réorientation ou de poursuite d'études, afin d'organiser la validation de leurs acquis compte tenu de leur formation antérieure et de leur projet d'études dans l'établissement d'accueil.

Ces textes ont vocation à s'appliquer également aux établissements privés sous contrat.

Vous observerez que les projets qui vous sont soumis cherchent à concilier l'identité propre des CPGE et des STS d'une part, et les principes de LMD dans une application spécifique.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire part de vos observations dès que possible, l'examen par les instances consultatives (CSE et CNESER) étant prévu en mars au plus tard. La direction de l'enseignement supérieur est prête à toute rencontre bilatérale que vous estimeriez utile.

Jean-Marc MONTEIL

Le texte de l'avant-projet de décret modifiant le décret n° 94-1015 du 23 novembre 1994 relatif aux classes préparatoires

NDLR : pour ne pas alourdir davantage ce bulletin, le lecteur ne trouvera ici que le texte modificatif. La lettre précédente communiquait en plus de ce texte le décret de 1994 intégrant les modifications proposées pour faciliter la lecture du projet. Le lecteur pourra utilement se reporter au texte de 1994, en incluant à leur place les différents paragraphes du texte ci-dessous.

Visas :

Code de l'Education L 123-1, L 611-1

Décret 94-1015 du 23 novembre 1994,

Décret n° 2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur,

Avis CSE,

Avis CNESER

Art. 1 – L'article 1^{er} du décret n° 94-1015 du 23 novembre 1994 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :
« **Les classes préparatoires aux grandes écoles établies dans les lycées dispensent des formations de l'enseignement supérieur qui s'inscrivent dans le cadre de l'architecture européenne des études définie par le décret n° 2002-482 du 8 avril 2002 susvisé et fondée principalement sur les trois grades de licence, master et doctorat, au sein des études conduisant au grade de licence.**

Elles forment les étudiants pour les différents secteurs économiques, l'enseignement, la recherche, l'administration et la défense en les préparant aux concours d'accès aux grandes écoles.

A ce titre, la formation dispensée dans ces classes a pour objet de donner aux étudiants une compréhension approfondie des disciplines enseignées et une appréhension de leurs caractéristiques générales. Elle prend en compte leurs évolutions, leurs applications et la préparation à des démarches de recherche. Elle est définie par des programmes nationaux. »

Art. 2 – Au deuxième alinéa de l'article 3 du décret n° 94-1015 du 23 novembre 1994 susvisé, les mots « **les classes préparatoires aux écoles nationales vétérinaires et** » sont supprimés.

Art. 3 – Au premier alinéa de l'article 7 du décret n° 94-1015 du 23 novembre 1994 susvisé, il est ajouté un deuxième alinéa ainsi rédigé :

« **Cet arrêté prévoit une procédure nationale d'orientation.** »

Art. 4 – L'article 8 du décret n° 94-1015 du 23 novembre 1994 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« **Le chef d'établissement délivre, à leur demande, aux étudiants des classes préparatoires organisées en deux ans, à l'issue de chaque année d'études, une attestation descriptive du parcours de formation suivi par l'étudiant et des connaissances et aptitudes qu'il a acquises.**

En fin de deuxième année, cette attestation porte sur l'ensemble du parcours de deux ans.

L'attestation descriptive est établie, sur proposition de la commission d'admission et d'évaluation prévue à l'article 7 ci-dessus siégeant au titre de l'évaluation, dans le respect des conditions prévues pour la description des parcours de formation dans la mise en oeuvre du système européen de crédits – ECTS défini à l'article 5 du décret n° 2002-482 du 8 avril 2002 susvisé.

A cette fin, l'attestation descriptive propose, pour chaque élément constitutif du parcours de formation correspondant à des acquisitions attestées de connaissances et d'aptitudes, une valeur définie en crédits européens dans la limite de 60 crédits pour la première année d'études et de 120 crédits pour le parcours de formation complet en classe préparatoire. »

Art. 5 – A l'article 9 du décret n° 94-1015 du 23 novembre 1994 susvisé, il est ajouté un deuxième alinéa ainsi rédigé :

« **A cette fin, les conventions prévues à l'alinéa précédent précisent, sur la base de l'attestation descriptive mentionnée à l'article 8 et des propositions d'obtention de crédits qu'elle formule et en fonction des divers types d'études auxquelles peuvent postuler les étudiants issus des classes préparatoires, les conditions de validation des acquis de ces étudiants dans le cadre des cursus de formation de l'établissement d'accueil. Ces conditions sont définies dans la limite de 120 crédits pour un parcours de formation complet en classe préparatoire. »**

Art. 6 – article d'exécution

COMMISSION 2

L'ouverture sociale de l'enseignement supérieur : où en sont les prépas ?

Le rôle de **tremplin social** que devraient tenir les classes préparatoires est souvent estimé pas du tout ou, pour le moins, très insuffisamment rempli par ceux qui étudient notre fonctionnement. Pourtant **cette mission fait partie intégrante de nos valeurs** puisque notre système de sélection et de formation des élites se fonde non sur l'origine sociale de nos élèves mais sur leur mérite et leurs compétences.

Cette observation de la faiblesse de l'ouverture sociale des CPGE fait partie du **débat qui anime actuellement l'enseignement supérieur**, les universitaires rejoignant en cela les sociologues de l'éducation pour dénoncer une **ségrégation** de fait dans nos classes prépas engendrant une **inégalité entre nos deux systèmes de formation**.

Manifestement, si cette question commence à être de plus en plus prise en compte, que ce soit par les Grandes Ecoles elles-mêmes ou que ce soit en amont par certains de nos lycées, **les solutions apportées ne semblent pas rencontrer un large consensus vu le peu d'établissements impliqués**. Il est vrai que notre culture nous conduit à **rejeter toute discrimination positive** pour rappeler notre attachement à la **méritocratie républicaine**.

Il apparaît donc utile d'une part de faire à nouveau **le point sur les différentes initiatives** qui se sont développées ces dernières années que ce soit à Paris ou en Province pour ouvrir socialement nos filières et, d'autre part de recueillir **les réactions qu'elles suscitent**.

Comment estimer **l'importance du vivier** de candidats potentiels issus des milieux socialement peu favorisés qui échappent pour le moment à nos filières ? Comment interpeller ces jeunes ? Quels sont les **obstacles** rencontrés pour les accueillir dans nos prépas ? une **meilleure information** des lycéens ? de leurs professeurs ? l'insuffisance des dispositifs mis en œuvre pour surmonter les **difficultés d'ordre culturel ou financier** rencontrées par ces jeunes ? Une évolution des épreuves des concours pour diminuer l'influence liée à l'origine sociale ?

Enfin, depuis l'engagement pris par le Président de la République sur **le seuil minimal de 30% de boursiers** à accueillir dans nos classes, nous sommes soumis à des enquêtes et à des directives de nos autorités académiques et ministérielles. Les réponses apportées selon les lycées à ce défi sont très variées. Aussi une réflexion s'impose sur les manières de prendre en compte dans notre recrutement des **critères sociaux** alors que notre culture nous pousse à nous limiter exclusivement à des **critères pédagogiques**. Cette problématique est pourtant déjà prise en compte dans nombre de nos lycées lors de **l'attribution des places d'internat**.

Voici quelques unes des questions qui animeront l'échange de ceux qui choisissent cette commission.

Pierre-Jean BRAVO, Proviseur du lycée Thiers à Marseille

COMMISSION 3

Les effets de la procédure nationale de recrutement : bilan et perspectives

Instaurée il y a quatre ans, cette nouvelle procédure entendait répondre à un double objectif :

- assurer un meilleur remplissage des capacités d'accueil
- garantir un traitement équitable des candidatures.

A cet égard, il faut se souvenir que l'ancienne procédure avait fait l'objet d'améliorations, notamment en interdisant l'émission d'avis préalables.

Aujourd'hui quels sont les effets de procédure d'admission informatisée sur les candidatures et le traitement qu'on leur accorde ?

On se propose d'analyser en commission, sans tabou ni complexe, l'évolution :

- du remplissage brut des capacités d'accueil (par académie, par filière) ;
- de la nature (de la qualité) des élèves admis en relation avec la taille et/ou le prestige supposé des établissements ;
- de la fiabilité des renseignements figurant aux dossiers des candidats (avis des professeurs, des proviseurs).

Ensuite, on se propose également d'évoquer les détournements de la procédure qui ont pu être constatés de la part des candidats ou des établissements, puis d'en dresser un bilan. C'est bien dans la coutume de notre pays, lorsqu'on érige une règle, "on" s'empresse de tenter d'y déroger.

Enfin, on examinera si cette procédure ne peut pas constituer une aide pour faire évoluer la carte des classes préparatoires. Si des classes doivent fermer faute de candidatures on peut sans doute trouver ici ou là des taux de pression très élevés qui justifieraient l'ouverture de nouvelles structures (et bien sûr aussi là où l'on ferme).

Michel BOUCHAUD
Proviseur du lycée Faidherbe à Lille

François PILET
Proviseur du lycée Clémenceau à Nantes

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article 4 des statuts, le Conseil d'Administration de l'APLCPGE a été renouvelé à l'occasion de l'Assemblée Générale du 15 janvier 2005. Jusqu'à l'élection du nouveau C.A. par l'Assemblée Générale de 2007, il est composé comme suit :

Nom	P/PA	Académie	Ville	Lycée	Téléphone	e-mail
ASTIER Michel	PA	CLERMONT-FD	CLERMONT-FD	BLAISE PASCAL	04 73 98 26 50	m.astier@voila.fr
BOUCHAUD Michel	P	LILLE	LILLE	FAIDHERBE	03 20 60 50 00	michel.bouchaud@ac-lille.fr
BRAVO Pierre-Jean	P	AIX-MARSEILLE	MARSEILLE	THIERS	04 91 18 92 18	pr.lyc.thiers@ac-aix-marseille.fr
BROUILLET Hervé	P	NANCY-METZ	METZ	FABERT	03 87 30 03 03	h.brouillet@ac-nancy-metz.fr
CARBAJO Pierre	P	REIMS	VOUZIER	CITE SCOLAIRE	03 24 71 70 30	
CAZENAVE Gil	P	DIJON	DIJON	CARNOT	03 80 68 63 00	gil.cazenave@ac-dijon.fr
CHARPENTIER Soizic	PA	PARIS	PARIS	MINISTERE (Cabinet)		
COPPÉRÉ Jean-Louis	P	GRENOBLE	GRENOBLE	CHAMPOLLION	04 76 85 59 59	j-l.coppere@ac-grenoble.fr
CORRE Patrice	P	PARIS	PARIS	HENRI IV	01 44 41 21 21	patricecorre@voila.fr
EVENO Philippe	PA	PARIS	PARIS	RODIN	01 55 43 10 00	ce.0750682j@ac-paris.fr
FERAL Pierre	P	CAEN	CAEN	MALHERBE	02 31 86 18 56	ce.0140013n@ac-caen.fr
FOUQUET Jean-Michel	P	NICE	TOULON	BONAPARTE	04 94 18 90 30	jm.fouquet@laposte.net
FRIZON Jacques	P	PARIS	PARIS	VICTOR DURUY	01 40 62 31 31	jacques.frizon@laposte.net
GAUTIER Sylve	P	REIMS	REIMS	FRANKLIN ROOSEVELT	03 26 86 70 90	sylve.gauthier@ac-reims.fr
GUEGUEN Bernard	P	RENNES	BREST	KERICHEN	02 98 43 82 00	bernard.gueguen@ac-rennes.fr
GUIPONT Jean-François	PA	PARIS	PARIS	SAINT LOUIS	01 53 73 73 04	jf.guipont@lycee-saint-louis.net
HIVER Jean-Alain	P	LYON	LYON	LE PARC	04 37 51 15 21	jean-alain.hiver@ac-lyon.fr
LE BLOA –TARNOT Gisèle	P	LIMOGES	LIMOGES	GAY LUSSAC	05 55 79 70 01	le-bloa-tarnot.gisele@voila.fr
MONTAGNE Dominique	P	CAEN	CAEN	VICTOR HUGO	02 31 47 45 50	dmontagne@aol.com
NICOLINI Jean-Louis	P	PARIS	PARIS	CARNOT	01 56 21 36 36	jl.nicolini@wanadoo.fr
PILET François	P	NANTES	NANTES	GEORGES CLEMENCEAU	02 51 81 86 10	francois.pilet@ac-nantes.fr
RAUCH Olivier	P	TOULOUSE	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	05 62 15 42 15	Provisur.Fermat@ac-toulouse.fr
SEMICHON Philippe	P	PARIS	PARIS	CHAPTAL	01 45 22 76 95	philippe.semichon@ac-paris.fr
SCHMIT Claude	P	NANCY-METZ	NANCY	POINCARÉ	03 83 17 39 40	c.schmit@ac-nancy-metz.fr
SIROT Jacques	P	LILLE	DOUAI	ALBERT CHATELET	03 27 99 97 97	ce.0590063y@ac-lille.fr
VALLAT Joël-H.	P	PARIS	PARIS	LOUIS LE GRAND	01 44 32 82 00	joel.vallat@wanadoo.fr
VALETTE Martine	P	CHARLES DE GAULLE	LONDRES			
VANHOVE Serge	P	BORDEAUX	BORDEAUX	MONTAIGNE	05 56 91 10 10	cpge.0330021u@ac-bordeaux.fr
VANDEBERGHE Michel	P	DIJON	DIJON	GUSTAVE EIFFEL	03 80 60 42 12	michel.vandenberghe@ac-dijon.fr
WACH Richard	P	STRASBOURG	STRASBOURG	KLEBER	03 88 14 31 00	provisur.0670080y@ac-strasbourg.fr

P = proviseur

PA = proviseur-adjoint

Composition du Bureau de l'A.P.L.C.P.G.E.

Bureau 2005-2007

Conformément à l'article 5 des statuts, le nouveau Conseil d'Administration, réuni le 15 janvier 2005 au Lycée Louis-le-Grand, a élu en son sein, pour deux ans, un bureau composé de 12 membres :

01	ASTIER Michel	07	HIVER Jean-Alain
02	BOUCHAUD Michel	08	LE BLOA -TARNOT Gisèle
03	BRAVO Pierre-Jean	09	MONTAGNE Dominique
04	CHARPENTIER Soizic	10	PILET François
05	CORRE Patrice	11	SEMICHON Philippe
06	GUIPONT Jean-François	12	VALLAT Joël H.

Répartition des fonctions au sein du Bureau

Président	Joël H. VALLAT
Vice-président	Patrice CORRE

Trésorier	Philippe SEMICHON
Trésorier adjoint	Gisèle LE BLOA - TARNOT

Secrétaire	Dominique MONTAGNE
Secrétaire adjoint	Jean-François GUIPONT

Les correspondants académiques de l'A.P.L.C.P.G.E.

Académie	Lycée	Ville	Nom	P/PA	Téléphone	e-mail
AIX-MARSEILLE	THIERS	MARSEILLE	BRAVO Pierre-Jean	P	04 91 18 92 18	pr.lyc.thiers@ac-aix-marseille.fr
AMIENS	PIERRE D'AILLY	COMPIEGNE	DUPONT Philippe	P	03 44 92 13 13	philippe.dupont@ac-amiens.fr
BESANCON	GUSTAVE EIFFEL	DIJON	VANDENBERGHE Michel	P	03 80 60 42 12	michel.vandenberghe@ac-dijon.fr
BORDEAUX	MONTAIGNE	BORDEAUX	VANHOVE Serge	P	05 56 91 10 10	cpge.0330021u@ac-bordeaux.fr
CAEN	VICTOR HUGO	CAEN	MONTAGNE Dominique	P	02 31 47 45 50	dmontagne@aol.com
CLERMONT-FD	BLAISE PASCAL	CLERMONT-FERRAND	ASTIER Michel	PA	04 73 98 26 50	m.astier@voila.fr
CRETEIL	MARCELLIN-BERTHELOT	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	ROMERO Jean-Jacques	P	01 45 11 51 11	ce.0940120v@ac-creteil.fr
DIJON	GUSTAVE EIFFEL	DIJON	VANDENBERGHE Michel	P	03 80 60 42 12	michel.vandenberghe@ac-dijon.fr
GRENOBLE	CHAMPOLLION	GRENOBLE	COPPÉRÉ Jean-Louis	P	04 76 85 59 59	j-l.coppere@ac-grenoble.fr
LILLE	ALBERT CHATELET	DOUAI	SIROT Jacques	P	03 27 99 97 97	ce.0590063y@ac-lille.fr
LIMOGES	GAY LUSSAC	LIMOGES	LE BLOA –TARNOT Gisèle	P	05 55 79 70 01	le-bloa-tarnot.gisele@voila.fr
LYON						
MONTPELLIER	THIERS	MARSEILLE	BRAVO Pierre-Jean	P	04 91 18 92 18	pr.lyc.thiers@ac-aix-marseille.fr
NANCY-METZ	FABERT	METZ	BROUILLET Hervé	P	03 87 30 03 03	h.brouillet@ac-nancy-metz.fr
NANTES	GEORGES CLEMENCEAU	NANTES	PILET François	P	02 51 81 86 10	francois.pilet@ac-nantes.fr
NICE	BONAPARTE	TOULON	FOUQUET Jean-Michel	P	04 94 18 90 30	jm.fouquet@laposte.net
ORLEANS-TOURS	DESCARTES	TOURS	OUVRARD Jean-François	P	02 47 05 29 11	jean-francois.ouvrard@ac-orleans-tours.fr
PARIS	SAINT LOUIS	PARIS	GUIPONT Jean-François	PA	01 53 73 73 04	jf.guipont@lycee-saint-louis.net
POITIERS						
REIMS	FRANKLIN ROOSEVELT	REIMS	GAUTIER Sylve	P	03 26 86 70 90	sylve.gauthier@ac-reims.fr
RENNES	KERICHEN	BREST	GUEGUEN Bernard	P	02 98 43 82 00	bernard.gueguen@ac-rennes.fr
ROUEN	PIERRE CORNEILLE	ROUEN	DION Joseph	P	02 35 07 88 00	ce.0760090k@ac-rouen.fr
STRASBOURG	KLEBER	STRASBOURG	WACH Richard	P	03 88 14 31 00	provisur.0670080y@ac-strasbourg.fr
TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	TOULOUSE	RAUCH Olivier	P	05 62 15 42 15	Provisur.Fermat@ac-toulouse.fr
VERSAILLES	LAKANAL	SCEAUX	CHAMPIGNY Jean-Lucien	P	01 41 87 20 00	jean-lucien.champigny@ac-versailles.fr

Michel BOUCHAUD est le coordonnateur des correspondants académiques

ASSOCIATION DES PROVISEURS DE LYCÉES À CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES (A.P.L.C.P.G.E.)

STATUTS

Les présents statuts ont été adoptés en assemblée générale constitutive réunie au Lycée Claude Bernard à PARIS le samedi 6 février 1993. Ils ont été modifiés par les assemblées générales du 14 décembre 1996 et du 24 janvier 1998 au Lycée Saint-Louis, et par celle du 16 janvier 1999 au Lycée Louis-le-Grand.

Article 1 - TITRE ET LEGALITE

1.1 - Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une « Association des Proviseurs de Lycées à Classes Préparatoires aux Grandes Écoles » de l'enseignement public. Cette association est déclarée conformément aux articles 5 et 6 de la loi du 1er juillet 1901.

1.2 - Son siège social est fixé au Lycée Louis-le-Grand, 123 rue Saint-Jacques – 75005 PARIS.

Article 2 - OBJET

L'Association a pour objet :

4.1 - D'étudier toutes les questions relatives à l'existence et au fonctionnement des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles, telles que ces classes sont définies par les textes réglementaires ;

4.2 - d'être un lieu d'études, d'échanges et d'informations entre ses membres ;

2.3 - de servir d'interlocuteur, pour les problèmes liés à ces classes, auprès des instances académiques et ministérielles, auprès des Grandes Ecoles et de leurs organisations, ainsi qu'auprès des associations de professeurs spécialistes.

2.4 - Elle s'interdit de présenter sous son nom des candidats à quelque élection que ce soit, et toute intervention personnelle concernant ses membres.

Article 3 : MEMBRES

3.1 - L'Association est ouverte à tous les proviseurs et proviseurs adjoints, en activité, des lycées publics comportant au moins une CPGE.

Elle accueille également, en qualité de membres honoraires, les proviseurs et proviseurs adjoints adhérant à l'Association au moment de leur cessation d'activité.

Elle ne comprend que des membres à jour de leur cotisation.

3.2 - Est considéré comme démissionnaire tout membre qui n'est pas à jour de sa cotisation.

Article 4 – ADMINISTRATION

4.1 - Conseil d'Administration

L'Association est administrée par un conseil d'administration composé de 30 membres au plus (dans la mesure du possible, un par académie et deux retraités) élus pour une période de 2 ans au cours de l'assemblée générale.

Le C.A. se réunit une fois par an. Il peut également siéger sur convocation du président ou à la demande de la moitié au moins de ses membres.

Article 5 - BUREAU

5.1 - Un bureau est élu au sein du CA. Il comprend 12 membres (dont un retraité, dans la mesure du possible) et désigne en son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un secrétaire adjoint, un trésorier, un trésorier adjoint.

5.2 - Ce bureau est élu pour deux ans. L'élection a lieu à bulletins secrets, au scrutin uninominal et à la majorité simple ; en cas d'égalité, le siège est dévolu au candidat le plus jeune.

Le bureau est démissionnaire de fait si le rapport moral annuel n'est pas adopté en assemblée générale.

Article 6 - ASSEMBLEE GENERALE

6.1 - L'Association se réunit en assemblée générale ordinaire une fois par an. Elle peut se réunir en assemblée extraordinaire soit sur décision du conseil d'administration, soit à la demande du tiers au moins de ses membres à jour de leur cotisation.

L'Assemblée Générale fixe annuellement le montant de la cotisation sur proposition du bureau.

L'ordre du jour, établi par le bureau, est porté à la connaissance des membres de l'Association un mois au moins avant la date de l'assemblée générale. Le bureau peut inscrire une question nouvelle ou urgente sans condition de délai.

6.2 - En assemblée générale les votes sont personnels. Ils ont lieu à bulletin secret à la demande d'au moins un de ses membres.

Article 7 - PRESIDENT

Le président en exercice a qualité pour représenter l'Association et parler en son nom, qualité qu'il peut déléguer, en cas de besoin, à un membre du Conseil d'Administration. Il rend compte de ses actes devant le bureau, devant le conseil d'administration et devant l'assemblée générale.

En cas d'absence ou de maladie, il est remplacé par le vice-président ou, à défaut, par le membre du bureau désigné par le bureau.

Article 8 – MODIFICATIONS / DISSOLUTION

8.1 - Le C.A. procède au remplacement de tout membre démissionnaire du bureau.

8.2 - Toute modification aux présents statuts ne pourra être adoptée qu'en assemblée générale et à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

8.3 - La dissolution de l'Association est prononcée par un vote réunissant les deux tiers des membres adhérents.

8.4 - Un règlement intérieur sera adopté en assemblée générale.

NDLR : pour consulter la liste des membres du Conseil d'Administration et du Bureau, il suffit d'aller sur le site de l'APLCPGE http://aplcpge.free.fr , ou voir pages 32 et 33

Proposition de modification des statuts qui sera soumise à l'Assemblée Générale du 13 janvier 2007

Définition du membre associé

Article 3 : MEMBRES

3.1 L'association est ouverte à tous les proviseurs et proviseurs-adjoints, en activité, des lycées publics comportant au moins une CPGE.

Elle accueille également, en qualité de membres honoraires, les proviseurs et proviseurs -adjoints adhérant à l'Association au moment de leur cessation d'activité, **et en qualité de membres associés, des proviseurs et des proviseurs- adjoints qui, à la suite de mutation, ne possèdent plus de classe préparatoire dans leur établissement.**

Elle ne comprend que des membres à jour de leur cotisation.

L'écran d'accueil ouvert à tous les visiteurs pour obtenir

nos coordonnées, nos statuts des informations diverses La zone ADHERENTS donne accès à des informations partagées entre les membres de l'A.P.L.C.P.G.E. :

- Les deux annuaires : adhérents et établissements,
- Les fichiers produits, par exemple les montages audiovisuels et présentations « Powerpoint »
- Les documents échangés comme les conventions E.C.T.S. de plusieurs académies,
- Les archives des documents publiés, en particulier les anciens numéros du bulletin.

ACADÉMIE	Contact :	Conventions
BORDEAUX	Giselle LE BLOA TARNOT Lycée Gay Lussac Limoges	- Cadre Bordeaux III (1,4 Ko) - Sciences Po (4,4 Ko) (Version mise à jour le 01-02-2006)
CAEN	Dominique MONTAGNE Lycée Victor Hugo Caen	- Cadre Caen (4,4 Ko) (Version mise à jour le 02-02-2006)
CLERMONT-FERRAND	Michel ASTIER	Convention cadre (127 Ko)

Le site est à la disposition des adhérents, l'A.G. annuelle lui assigne de nouvelles missions chaque année en fonction des besoins, des demandes des membres, de leur imagination et de leur volonté d'échanger les informations.

ACADÉMIE	Contact :	Montage
CHARTRES	N. BENCHEHIDA Lycée Marceau Chartres.	chartres_marceau 4,38 Mo Imagé et animé, conçu pour fonctionner en boucle (salon exposition...)
LIMOGES	G. LE BLOA TARNOT Lycée Gay Lussac Limoges.	Attention : 42 Mo ! ADSL indispensable (environ 40 minutes en adsl 512). limoges_gay_lussac_show.zip 42 Mo
LYON	Jean Alain HIVER	Présentation des Prépas (78 Ko) Je me permets de vous transmettre le PDF...

A.P.L.C.P.G.E Adhésions
Monsieur Philippe SEMICHON
45 Boulevard des Batignolles
75008 PARIS

FICHE D'ADHESION 2007

**Merci aux adhérents 2006 de réadhérer en utilisant la fiche de réadhésion pré-remplie
jointe au bulletin N°45.**

NOM : " M " MME " MLLE
PRENOM : " Proviseur
" adjoint
ACADEMIE : " honoraire
DEPARTEMENT :
LYCEE_NOM :
LYCEE_VILLE :
ADRESSE 1 :
ADRESSE 2 :
C.Postal : VILLE_ADR :
TEL. GENERAL :
FAX :
MEL (en script) :
TEL. DIRECT :
TEL. GSM :
Nø RNE :
REMARQUE :

Chèque ci-joint : 45,00 € membres actifs
22 50 € Membre honoraires

+-----+
Date :
Signature
+-----+

Fiche à envoyer à l'adresse ci dessus accompagnée de votre chèque. Merci.